

BEAUPREAU-VELO-SPORT

TOUR DES MAUGES 1 - 2 MAI 2010

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Art. 1

Le " **TOUR DES MAUGES** " est organisé par BEAUPREAU-VELO-SPORT, sous les règlements de la F.F.C. et inscrit au Calendrier Régional pour les 1 - 2 MAI 2010 - Code 2.12.7

Art. 2

L'épreuve est ouverte aux coureurs de catégories 1 2 3 J.

Les équipes sont constituées de 6 coureurs, **dont 2 coureurs de 1^{ère} catégorie au maximum.**

Sont admises :

- Equipes et ententes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale
- Equipes de sélection départementale

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 22.

La sélection a lieu le 31 Mars 2010. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Art. 3

Les engagements, accompagnés d'un chèque de **102,60 €** par équipe, soit **5.70 €** par coureur et par étape, d'un chèque de caution de **300 €**, d'un chèque de **200 €** pour les frais d'hébergement pour **8** personnes, doivent parvenir aux organisateurs avant le **10 Avril 2010** dernier délai. Un modèle de bulletin d'engagement est envoyé à toutes les équipes. Il doit être totalement rempli. Ils peuvent être envoyés par courriel à l'organisateur, mais un exemplaire imprimé doit accompagner les chèques confirmant les engagements. Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

L'équipe qui n'aura **pas** joint sa **caution** et son chèque d'hébergement avec ses engagements à la date du **10 Avril** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis**.

Adresser les bulletins **à B.V.S.**
La Promenade
49600-BEAUPREAU

Art. 4

Les classements ci-dessous sont attribués :

- Classement individuel au temps.
- Classement par points.
- Classement par équipes.
- Classement RUSHES-GRIMPEURS
- Classement Espoirs

Le classement des sprints Rushes-Grimpeurs est sur 3 concurrents avec le barème de points : 4 ; 2 ; 1. Au classement général de ces sprints, il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Les points acquis lors des sprints Rushes-Grimpeurs ne sont pas pris en compte au Classement par Points.

Pour le Classement par points, les coureurs marquent des points lors de chaque étape : pendant les étapes lors de sprints intermédiaire : attribution au 3 premiers coureurs (10 ; 6 ; 4), et à l'arrivée en fonction du classement de l'étape : attribution au 15 premiers (25 ;20 ;16 ;14 ;12 ;10 ;9 ;8 ;7 ;6 ;5 ;4 ;3 ;2 ;1).

Les délais d'élimination sont de 10% pour les étapes en ligne.

Art. 5

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

Art. 6

Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs seront déviées obligatoirement avant la ligne d'arrivée.

Art. 7

Au cours de l'arrivée de chaque étape, après le franchissement de la flamme rouge des 3 derniers kms, le ou les coureurs accidentés ou victimes d'une crevaison dûment constatés seront crédités du temps attribué au groupe auquel ils appartenaient au moment de l'accident ou de la crevaison. Par contre ils seront classés à la place correspondante à celle où ils auront franchi la ligne d'arrivée.

Art. 8

Tout retour derrière un véhicule est strictement interdit.

Tout coureur abandonnant devra obligatoirement remettre ses dossards à un arbitre de la course ou à la voiture balai.

Un ravitaillement est autorisé au point de ravitaillement décidé par les arbitres, et porté à la connaissance des équipes avant le départ de chaque étape.

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

Art. 9

Les prix des classements étapes et général seront versés par le Comité Régional.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la course.

Le paiement des primes et le remboursement des cautions seront effectués par courrier la semaine suivant la course.

Art. 10

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il est fait application des règlements fédéraux.

LES ÉTAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi 1 Mai 2010	1ère étape	130.9 Kms
Dimanche matin 2 Mai 2010	2ème étape	62.5 Kms
Dimanche 2 Mai 2010	3ème étape	75.6 Kms sur 1 circuit de 6.3 Kms 12 fois

CLASSEMENT RUSHES - GRIMPEURS

1ère ETAPE

1 Sortie Chaudron	38 Km
2 La Chapelle St Florent	62 Km
3 1 ^{er} Passage Côte de la roche Thierry	108.4 Km
4 2 ^{ème} Passage Côte de la roche Thierry	114.7 Km

2ère ETAPE

1 Côte de la Rouillère	12.6 Km
2 Côte du Moulin Rochard	20 .Km
3 Côte de Gevrise	25.7 Km
4 Côte du Vilot	29.1 Km
5 Côte de la touche	37.3 Km
6 Côte de la haute Pouèze	42 Km
7 Côte de Bohardy	50.7 km
8 Côte de la Roche Thierry	58.6 km

3ème ETAPE

Côte de la Roche Thierry
Classement aux 2^{ème} 5^{ème} 8^{ème} 10^{ème} Passage

CLASSEMENT INTERMEDIAIRE PAR POINTS

1ère ETAPE

1 La Poitevinière	16 Km
2 La Boutouchère	50.7.Km
3 Le Fuilet	71.7 Km
4 La Chaussaire	83 Km
5 Gesté	88.3 km

2ère ETAPE

1 Montrevault	10.5 Km
2 St Rémy en mauges	48.5.Km
3 Le Fief Sauvin	56.1 Km

3ème ETAPE

Au Podium

Classement aux 3^{ème} 6^{ème} 9^{ème} Passage